

1 Tendances des recettes fiscales, 1965-2021

Le chapitre 1 donne un aperçu des tendances des recettes fiscales dans les pays membres de l'OCDE, dont les évolutions des ratios impôts/PIB, la composition des recettes fiscales, la répartition des recettes fiscales par niveau d'administration, les crédits d'impôts récupérables et le financement des prestations de sécurité sociale.

L'édition 2022 des *Statistiques des recettes publiques* présente des données détaillées permettant de comparer, à l'échelle internationale, les recettes fiscales perçues par tous les niveaux d'administration dans les pays de l'OCDE. La dernière édition fournit des informations définitives sur les recettes fiscales au cours de la période 1965-2020. En outre, des estimations provisoires relatives aux recettes fiscales pour l'année 2021 sont indiquées pour la plupart des pays de l'OCDE¹.

Encadré 1.1. Statistiques des recettes publiques dans les pays de l'OCDE – définitions et classifications

Dans les *Statistiques des recettes publiques 2022*, les impôts désignent les versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques ou à une autorité supranationale. Les impôts sont sans contrepartie en ce sens que les prestations fournies par les administrations ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements.

Dans la classification de l'OCDE, les impôts sont ventilés en fonction de leur base :

- Revenus et bénéfices (rubrique 1000)
- Cotisations obligatoires de sécurité sociale versées aux administrations publiques, qui sont traitées comme des impôts (rubrique 2000)
- Salaire et main-d'œuvre (rubrique 3000)
- Patrimoine (rubrique 4000)
- Biens et services (rubrique 5000)
- Autres impôts (rubrique 6000)

On trouvera des précisions sur la notion d'impôt, la classification des impôts et l'enregistrement sur la base des droits constatés dans le *Guide d'interprétation* de l'OCDE qui figure à l'Annexe A du présent rapport.

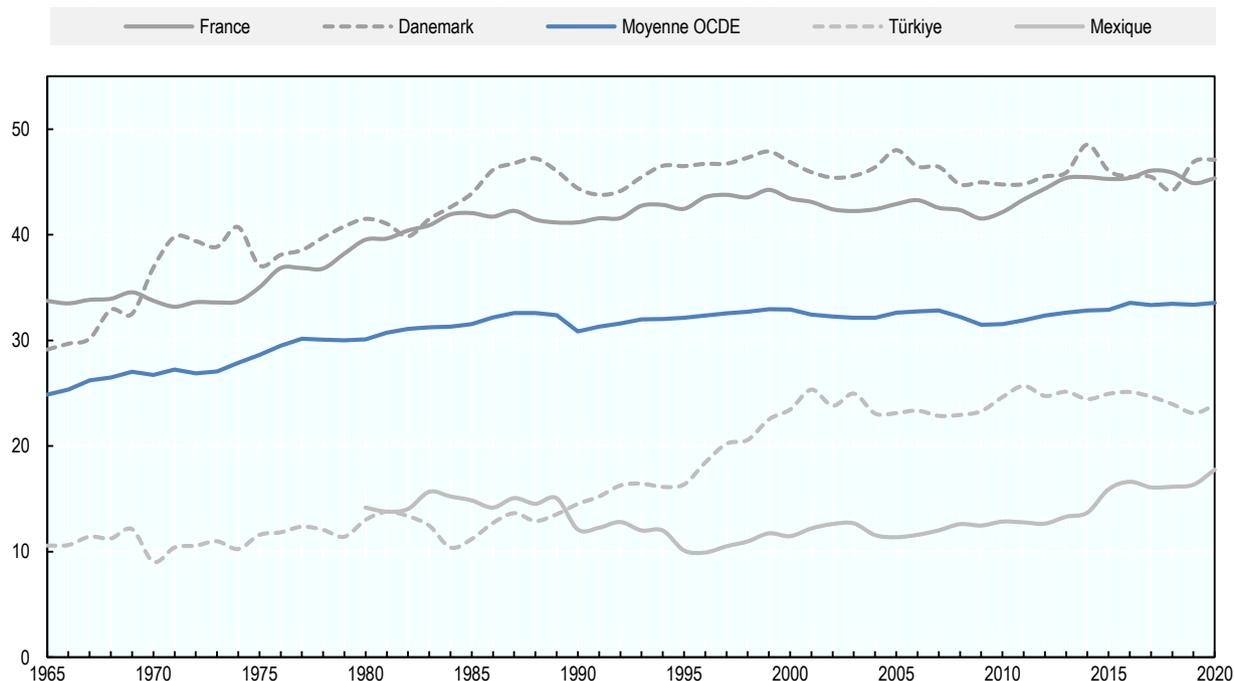
Les moyennes présentées dans ce rapport ne sont pas pondérées.

Ratios impôts-PIB

Niveaux d'imposition pour 2021 (données provisoires)

Les nouvelles données de l'OCDE qui figurent dans les *Statistiques des recettes publiques 2022* montrent qu'en moyenne les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB (c'est-à-dire le ratio impôts/PIB) étaient de 34.1 % en 2021, soit une hausse de 0.6 point de pourcentage (p.p.) du PIB par rapport à 2020. La hausse du ratio moyen impôts/PIB de la zone OCDE en 2021 s'inscrit dans le contexte d'une forte reprise économique, qui fait suite à la phase de contraction causée par la pandémie de COVID-19 en 2020, laquelle s'est traduite par une baisse généralisée des recettes fiscales nominales tout comme du PIB nominal. En 2021, le PIB et les recettes fiscales nominales ont fortement rebondi. Le ratio impôts/PIB a augmenté dans 24 des pays pour lesquels on dispose de données complètes en 2021, a diminué dans 11 et est resté inchangé dans un. En moyenne, les hausses ont été plus importantes que les baisses (1.2 point contre 0.8 point). Le chapitre 2 de cette publication fournit des informations complémentaires sur la variation des recettes fiscales pour chaque pays, et pour différentes catégories d'impôts, et compare les variations en glissement annuel de 2021 avec celles de 2020.

Graphique 1.1. Tendances des ratios impôts/PIB, 1965-2021p (en % du PIB)



Note : les données pour 2021 sont préliminaires. La moyenne de l'OCDE en 2021 est calculée en appliquant le pourcentage moyen non pondéré de variation pour 2021 dans les 36 pays qui ont communiqué des données pour cette année au ratio moyen global impôts/PIB en 2020.

Le ratio impôts/PIB moyen de l'OCDE en 2016 inclut les recettes ponctuelles des cotisations de stabilité en Islande. Sans ces recettes, la moyenne du ratio impôts/PIB aurait été de 33.6 % en 2016.

Source : Tableau 3.1.

StatLink  <https://stat.link/v4ri65>

En 2021, les ratios impôts/PIB ont considérablement varié (Tableau 1.1) d'un pays à l'autre, mais aussi par rapport à leur niveau de 2020. Les principales observations sont les suivantes :

- En 2021, le Danemark enregistrait le ratio le plus élevé (46.9 %) et à l'exception des années 2017 et 2018, où le ratio de la France était plus élevé, ce pays affiche le ratio le plus élevé des pays de l'OCDE depuis 2002. La France avait le deuxième ratio le plus élevé en 2021 (45.1 %). Le Mexique affichait le ratio impôts/PIB le plus faible (16.7 %).
- Sur les 36 pays pour lesquels on dispose de données se rapportant à 2021, le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB a, depuis 2020, augmenté dans 24 pays, est resté inchangé dans un pays et a diminué dans 11 autres.
- Entre 2020 et 2021, c'est en Norvège que la hausse du ratio a été la plus prononcée (3.4 points). Cette évolution a essentiellement été tirée par une augmentation des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) en pourcentage du PIB (7.3 points). La deuxième plus forte hausse concerne le Chili (2.8 points), et s'explique en grande partie par une hausse de 1.5 point des recettes tirées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (voir le chapitre 2 pour plus d'informations). Deux autres pays, la Corée et Israël, enregistrent une hausse supérieure à 2 points (Graphique 1.2).
- Le repli le plus important du ratio impôts/PIB entre 2020 et 2021 a été constaté en Hongrie, avec 2.1 points, en raison d'une diminution des recettes provenant de toutes les grandes catégories d'impôt en pourcentage du PIB, avec notamment un recul de 1.0 point des cotisations de sécurité sociales². Des baisses supérieures à un point de pourcentage ont également été observées en Islande et au Mexique (1.1 point dans les deux cas). En Islande, ce recul est largement imputable à la baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et au Mexique à une baisse des recettes tirées des droits d'accise (respectivement 1.1 p.p. et 0.4 p.p.).

Tableau 1.1. Statistiques des recettes publiques : vue d'ensemble

	Recettes fiscales en % du PIB				Recettes fiscales en % du total des recettes fiscales en 2020							
	2021p	2020	2019	2000	1100 Impôts sur le revenu, personnes physiques	1200 Impôts sur le revenu, sociétés	2000 Cotisations de sécurité sociale (CSS)	4000 Impôts sur le patrimoine	5111 Taxes sur la valeur ajoutée	Autres impôts sur la consommation ³	Ensemble des autres impôts ⁴	
Moyenne OCDE²	34.1	33.6	33.4	32.9	24.1	9.0	26.6	5.7	20.2	11.9	2.5	
Allemagne	39.5	37.9	38.6	36.4	27.0	4.3	39.7	3.3	17.2	8.5	0.0	
Australie	..	28.5	27.7	30.4	40.1	18.8	0.0	10.1	12.4	14.1	4.5	
Autriche ¹	43.5	42.2	42.6	42.3	22.2	5.1	36.8	1.4	17.6	9.5	7.5	
Belgique ¹	42.0	42.5	42.4	43.8	27.8	7.7	32.0	8.0	15.0	9.4	0.0	
Canada	33.2	34.3	33.1	34.7	36.9	11.8	14.3	12.0	13.2	8.3	3.5	
Chili	22.2	19.4	21.0	18.7	10.2	24.3	8.0	5.3	41.1	13.7	-2.7	
Colombie	19.5	18.8	19.7	15.7	7.7	23.0	9.9	9.7	28.7	12.7	8.2	
Corée	29.9	27.7	27.2	20.9	18.8	12.1	28.0	14.2	15.1	9.3	2.4	
Costa Rica	24.2	22.7	23.4	21.1	6.8	8.4	36.1	2.0	19.7	13.6	13.4	
Danemark ¹	46.9	47.1	46.9	46.9	54.2	6.1	0.1	4.2	20.8	9.9	4.8	
Espagne	38.4	36.7	34.7	33.0	23.7	5.3	37.4	6.7	17.1	9.6	0.0	
Estonie	33.5	33.3	33.5	31.1	18.1	4.9	36.5	0.6	26.7	13.2	0.0	
États-Unis	26.6	25.8	25.2	28.3	40.6	4.9	24.8	12.4	0.0	17.2	0.1	
Finlande	43.0	41.8	42.3	45.8	30.0	5.1	27.4	3.6	22.1	11.7	0.1	
France ¹	45.1	45.3	44.9	43.4	21.0	5.1	32.7	8.7	15.4	11.7	5.3	
Grèce	39.0	38.9	39.5	33.4	16.3	3.1	33.2	7.8	20.1	18.4	1.0	
Hongrie	34.0	36.1	36.4	38.5	14.6	3.6	30.8	2.9	27.1	18.1	3.0	
Irlande	21.1	19.9	21.9	30.8	32.9	16.1	16.6	5.0	17.2	11.1	1.0	
Islande	35.1	36.1	34.9	35.9	43.1	6.1	8.3	6.2	22.0	9.6	4.6	
Israël	32.2	29.6	30.0	34.1	21.9	9.2	17.4	10.3	23.9	11.5	5.9	
Italie	43.3	42.7	42.3	40.5	26.8	4.8	31.8	5.7	14.1	12.8	3.9	
Japon	..	33.2	31.5	25.3	18.7	11.7	40.4	8.1	14.9	6.0	0.3	
Lettonie	31.2	31.8	30.9	29.0	19.3	2.3	31.4	3.0	27.5	16.5	0.0	
Lituanie ¹	32.8	30.8	30.3	30.8	23.0	5.1	33.2	1.0	25.6	12.1	0.0	
Luxembourg ¹	38.6	38.1	39.6	37.0	25.5	12.5	29.2	10.0	14.9	7.9	0.1	
Mexique	16.7	17.8	16.3	11.5	21.0	20.1	13.9	1.9	23.8	13.4	5.9	
Norvège	42.2	38.8	40.1	41.7	29.4	6.2	28.9	3.4	23.6	8.5	0.2	
Nouvelle-Zélande	33.8	33.8	31.3	32.5	38.5	15.4	0.0	5.5	30.6	7.4	2.6	
Pays-Bas	39.7	40.0	39.3	36.9	22.9	7.8	34.1	4.3	18.5	11.9	0.5	
Pologne ¹	36.8	35.5	35.1	32.9	14.8	6.4	37.9	3.6	22.4	13.8	1.0	
Portugal	35.8	35.3	34.5	30.9	19.9	7.9	29.6	4.2	23.8	13.7	1.0	
République slovaque	35.8	35.2	34.6	33.6	10.8	8.6	43.9	1.4	21.0	13.5	0.7	
République tchèque	33.8	34.7	34.8	32.3	13.4	9.4	45.5	0.6	21.3	9.8	0.0	
Royaume-Uni	33.5	32.1	32.2	32.7	28.6	7.3	21.0	11.6	20.2	11.0	0.4	
Slovénie ¹	37.4	37.2	37.0	37.7	14.1	5.2	45.2	1.7	20.2	13.5	0.1	
Suède	42.6	42.3	42.8	50.0	28.8	7.0	21.4	2.2	21.6	6.9	12.1	
Suisse ¹	28.0	27.5	27.3	27.0	32.1	11.0	25.2	8.1	11.3	8.7	3.7	
Türkiye	22.8	23.9	23.1	23.5	13.2	8.7	29.7	4.4	19.2	23.8	1.0	

.. Non disponible

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

2. Moyenne 2021 provisoire calculée en appliquant le pourcentage moyen non pondéré de variation pour 2021 dans les 36 pays qui ont communiqué des données pour cette année au ratio moyen global impôts/PIB en 2020.

3. Calculé comme la différence entre 5000 Impôts sur les biens et services et 5111 Taxes sur la valeur ajoutée.

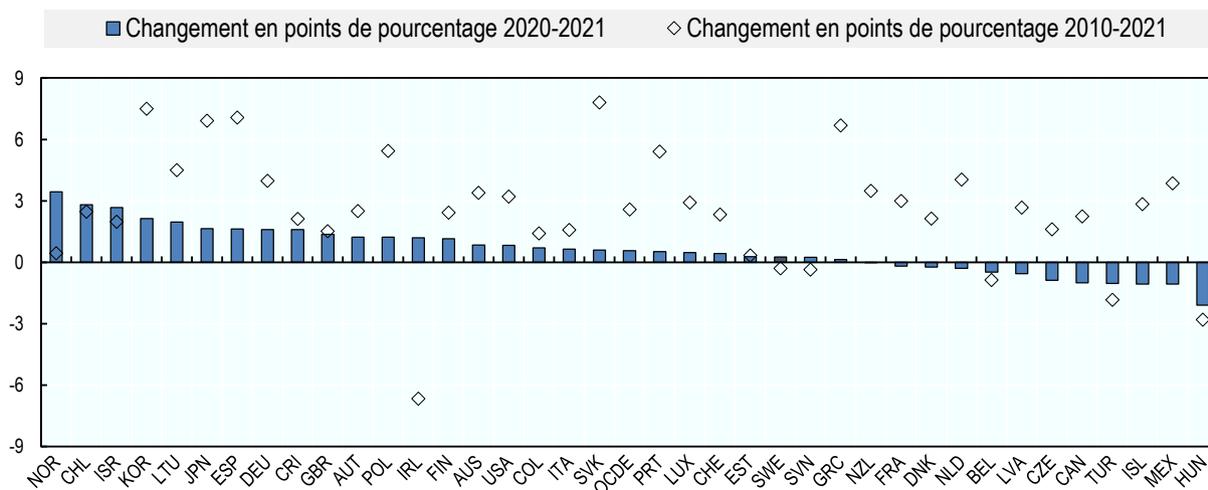
4. Inclut 1300 Non-ventilables entre l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, 3000 Impôts sur les salaires ou main d'œuvre et 6000 Autres impôts.

Le ratio moyen impôts/PIB des pays de l'OCDE a été plus élevé en 2021 qu'en 2010, année où il s'établissait à 31.5 % du PIB en moyenne. Le ratio impôts/PIB a été plus élevé en 2021 qu'en 2020 dans 32 pays. Sa progression a été la plus forte en République slovaque (7.8 points) et en Corée (7.5 points) ; des hausses supérieures à 5 points ont également été observées en Espagne, au Japon (chiffres de 2020), en Grèce, en Pologne et au Portugal. Depuis 2010, des baisses ont été observées dans les six pays restants. La baisse la plus marquée s'est produite en Irlande, où le ratio est passé de 27.7 % du PIB en 2010 à 21.1 % du PIB en 2021, en grande partie sous l'effet de l'augmentation exceptionnelle du PIB en 2015. La seconde baisse la plus importante a été enregistrée en Hongrie (2.8 points). (Graphique 1.2).

Les évolutions du ratio des recettes fiscales rapportées au PIB s'expliquent par les variations relatives des recettes fiscales nominales et du PIB nominal. Si les recettes fiscales augmentent plus (ou baissent moins) que le PIB d'une année sur l'autre, le ratio impôts/PIB augmentera. Si, à l'inverse, les recettes fiscales augmentent moins que le PIB, ou baissent plus que le PIB, le ratio diminuera. Aussi, le ratio impôts/PIB ne signifie pas forcément que le montant total des recettes fiscales a augmenté en valeur nominale, voire même en valeur réelle.

En 2021, les recettes fiscales nominales et le PIB ont augmenté dans l'ensemble des pays de l'OCDE par rapport à l'année précédente. Vingt-quatre pays ont vu leur ratio impôts/PIB augmenter par rapport à 2020, l'augmentation des recettes ayant été supérieure à la croissance du PIB. Dans 11 pays, les recettes fiscales ont progressé moins fortement que le PIB, ce qui s'est traduit par un recul du ratio impôts/PIB (Graphique 1.3)³. En outre, le Graphique 1.3 illustre les variations intervenues entre 2019 et 2020 en Australie et au Japon, où le ratio impôts/PIB n'est pas disponible pour 2021. Dans ces deux pays, le ratio impôts/PIB a augmenté entre 2019 et 2020, en raison de la hausse des recettes fiscales nominales. En Australie, cette hausse a été supérieure à celle du PIB, lequel a en revanche reculé au Japon.

Graphique 1.2. Variations des ratios impôts/PIB, p.p., 2020-21p et 2010-21p



1. Les données provisoires pour 2021 n'étaient pas disponibles dans le cas de l'Australie et du Japon. Pour ces pays, la comparaison porte sur les données relatives aux années 2019 à 2020 et 2010 à 2020.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le Tableau 3.1.

StatLink  <https://stat.link/rkv6y5>

Encadré 1.2. Méthodologie : le ratio impôts/PIB

Les ratios impôts/PIB indiqués dans ce rapport expriment les recettes fiscales globales en pourcentage du PIB. La valeur de ce ratio dépend de son dénominateur (PIB) et de son numérateur (recettes fiscales), le dénominateur étant sujet à des révisions historiques.

Le numérateur (recettes fiscales)

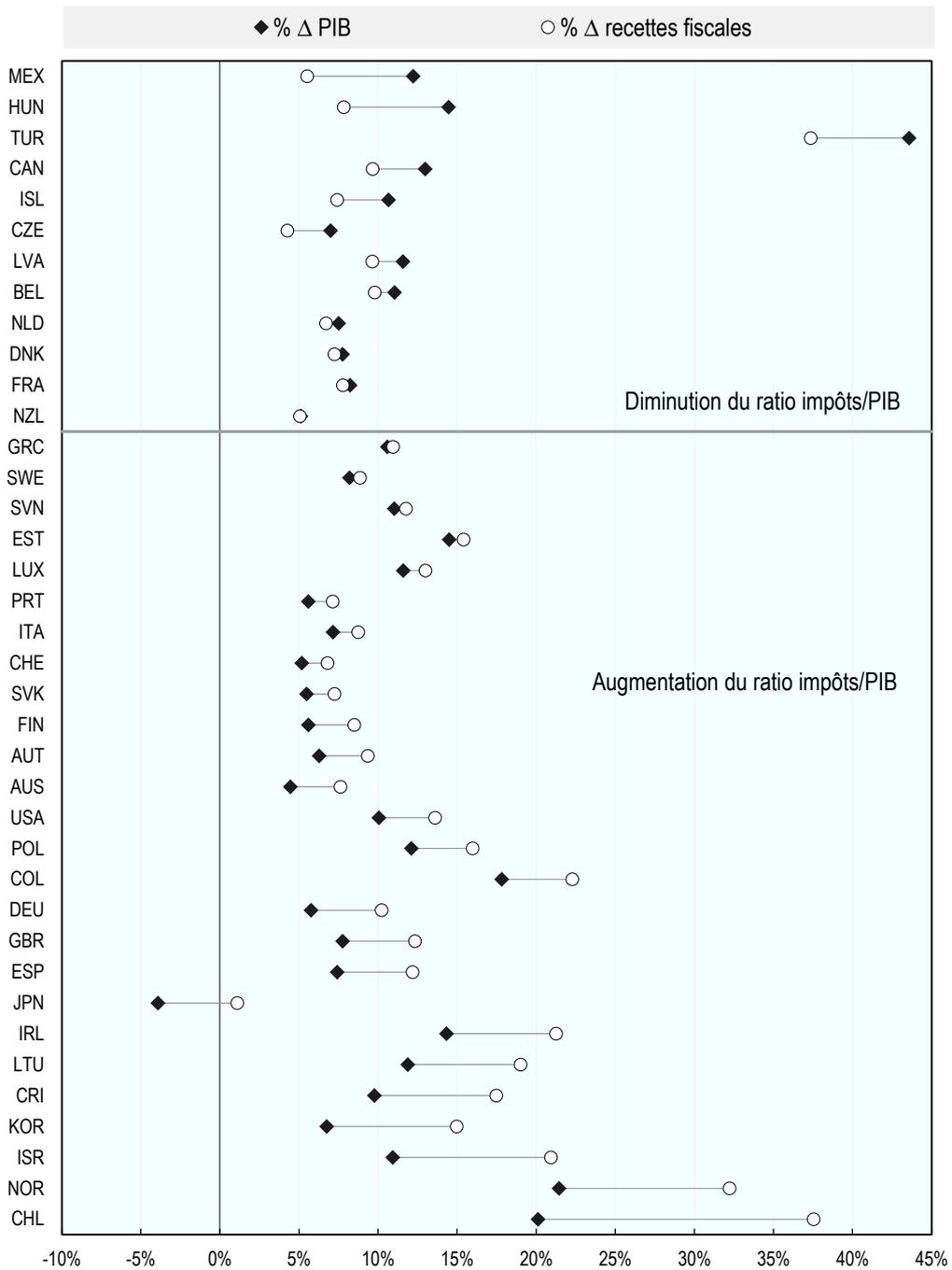
- En ce qui concerne le numérateur, le Secrétariat de l'OCDE utilise pour ce Rapport les données relatives aux recettes fiscales qui lui sont fournies annuellement par les correspondants des ministères des Finances, des administrations fiscales nationales ou des services nationaux de statistiques. Bien que pour la plupart des pays, des chiffres provisoires soient disponibles avec un décalage d'environ six mois, les données finalisées le sont dans un délai d'environ dix-huit mois. Ainsi, les données définitives pour 2020 ont été reçues entre mai et août 2022
- Dans 35 pays de l'OCDE, l'année fiscale coïncide avec l'année civile. Elle en diffère dans trois pays : Australie, Japon et Nouvelle-Zélande. Les déclarations pour l'année 2019 couvrent respectivement la période T2/2019-T1/2020 (Japon) et la période T3/2019-T2/2020 (Australie et Nouvelle-Zélande) (T = trimestre).

Le dénominateur (PIB)

- En ce qui concerne le dénominateur, ce Rapport utilise les chiffres du PIB les plus récents dont on disposait en octobre 2022. À cette date, les chiffres du PIB pour 2020 et 2021 étaient disponibles pour tous les pays de l'OCDE.
- L'utilisation de ces PIB harmonisés assure un maximum de cohérence et de comparabilité internationale aux ratios impôts/PIB.
- Les chiffres du PIB proviennent des Comptes nationaux annuels des pays membres de l'OCDE (CNA-SCN) pour les 35 pays où l'année fiscale coïncide avec l'année civile.
- Lorsque l'année fiscale diffère de l'année civile, les estimations annuelles du PIB sont obtenues par l'agrégation des données fournies par la Direction des statistiques de l'OCDE pour les trimestres correspondants aux années fiscales de chacun des pays.

La moyenne indiquée dans cette publication est une moyenne non pondérée pour tous les pays dans lesquels des données sont disponibles. La moyenne provisoire de 2021 est calculée en appliquant le pourcentage de variation moyen non pondéré pour 2021 dans les 36 pays fournissant des données pour cette année-là au ratio moyen global des impôts par rapport au PIB en 2020.

Graphique 1.3. Variations relatives des recettes fiscales nominales et du PIB nominal, en %, 2020-21p

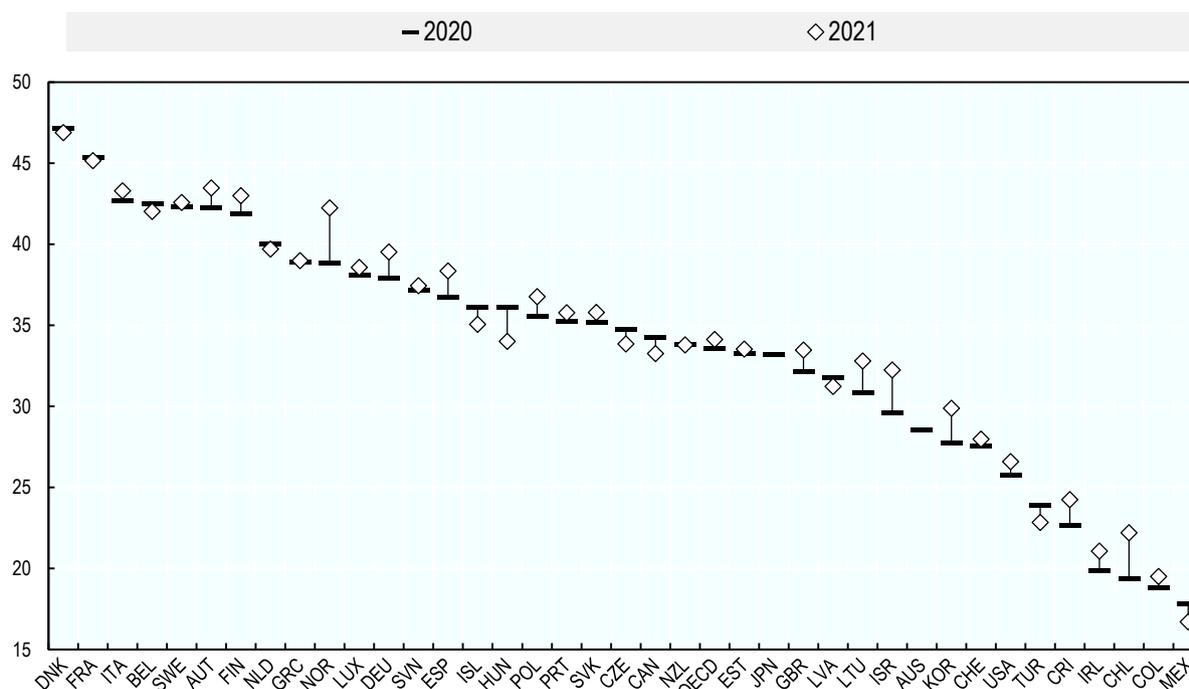


Note : Les données concernant l'Australie et le Japon illustrent l'évolution intervenue entre 2019 et 2020, car les données préliminaires pour 2021 ne sont pas disponibles dans le cas de ces deux pays.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4 (recettes fiscales) et sur le Tableau 3.19 (PIB).

StatLink  <https://stat.link/9s6zyu>

Graphique 1.4. Ratios impôts/PIB en 2020 et 2021p (en % du PIB)



Note : Les données provisoires pour 2021 n'étaient pas disponibles dans le cas de l'Australie et du Japon.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le Tableau 3.1.

StatLink  <https://stat.link/7v2l3p>

Niveaux d'imposition pour 2020 (données définitives)

La dernière année pour laquelle on dispose de ratios des recettes fiscales rapportées au PIB fondés sur des recettes fiscales définitives pour tous les pays de l'OCDE est 2020 (Graphique 1.4). Les chiffres montrent que ces ratios diffèrent sensiblement selon les pays :

- En 2020, le Danemark enregistrait le ratio le plus élevé (47.1 %), suivi de la France (45.3 %). Cinq autres pays affichaient des ratios impôts/PIB supérieurs à 40 % (Autriche, Belgique, Finlande, Italie et Suède).
- Le Mexique enregistrait le ratio le plus bas, à 17.8 %, suivi de la Colombie (18.8 %), du Chili (19.4 %), de l'Irlande (19.9 %), du Costa Rica (22.7 %) et de la Türkiye (23.9 %). Aucun autre pays n'enregistrait un ratio impôts/PIB inférieur à 25 % en 2020, mais cinq autres pays affichaient des ratios inférieurs à 30 % (Australie, Corée, États-Unis, Israël et Suisse).
- Le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB de la zone OCDE (moyenne non pondérée) atteignait 33.6 % en 2020. Il s'établissait à 33.4 % en 2019.
- Par rapport à 2019, la charge fiscale globale a augmenté dans 22 pays membres de l'OCDE et a diminué dans 16.
- C'est en Nouvelle-Zélande (2.5 points) et en Espagne (2.0 points) que les augmentations les plus importantes du ratio ont été constatées. Le Canada, l'Islande, le Japon et le Mexique ont tous enregistré des hausses supérieures à un point.
- Les baisses les plus importantes ont été observées en Irlande (2.0 points) et au Chili (1.6 point).

Entre 2019 et 2020, la hausse du ratio moyen impôts/PIB a été tirée par l'augmentation des recettes de l'IRPP et des cotisations de sécurité sociale (0.3 point pour les deux), qui a plus que compensé le recul des recettes de l'IS (0.2 point).

Tableau 1.2. Structure fiscale dans la zone OCDE, années retenues (moyenne non pondérée en % du PIB)

Pour cent

	1965	1990	2000	2007	2010	2015	2018	2019	2020
Recettes fiscales totales	24.9	30.8	32.9	32.8	31.5	32.9	33.5	33.4	33.6
1000 Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	8.7	11.5	11.4	11.7	10.2	10.9	11.3	11.3	11.3
<i>dont :</i>									
1100 Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital des personnes physiques	6.8	9.3	8.5	7.8	7.2	7.9	7.9	8.0	8.3
1200 Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital des sociétés	2.1	2.4	3.1	3.6	2.7	2.8	3.1	3.0	2.8
2000 Cotisations de sécurité sociale (CSS)	4.5	7.1	8.4	8.2	8.6	8.8	8.9	8.9	9.2
3000 Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
4000 Impôts sur le patrimoine	1.9	1.7	1.7	1.7	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9
5000 Impôts sur les biens et services	9.4	9.9	10.8	10.7	10.5	10.8	10.8	10.7	10.6
<i>dont :</i>									
5111 Taxes sur la valeur ajoutée	0.7	5.1	6.3	6.5	6.4	6.6	6.7	6.7	6.7
5121 Accises	3.5	2.5	2.8	2.6	2.6	2.5	2.4	2.3	2.3
6000 Autres impôts	0.1	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2

Note : Part des principales catégories d'impôts dans le PIB (en pourcentage). Les données sont incluses depuis 1965 pour l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Türkiye, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les données sont incluses depuis 1972 pour la Corée, depuis 1980 pour le Mexique, depuis 1990 pour le Chili, la Colombie et le Costa Rica, depuis 1991 pour la Hongrie et la Pologne, depuis 1993 pour la République tchèque, depuis 1995 pour l'Estonie, Israël, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque et la Slovénie. La moyenne de l'OCDE en 2016 inclut les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande.

Source : OECD (2022), "Recettes fiscales: Tableaux comparatifs", *Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données)*.

StatLink  <https://stat.link/6p1ae0>

Variations de la charge fiscale entre 1965 et 2020

Entre 1965 et 2020⁴, le ratio moyen impôts-PIB dans la zone OCDE est passé de 24.9 % à 33.6 %, soit une progression de 8.7 points (Graphique 1.1). Avant le premier choc pétrolier (1973-74), une croissance des revenus forte et presque ininterrompue a permis aux niveaux d'imposition d'augmenter dans tous les pays de l'OCDE. Les niveaux d'imposition ont augmenté automatiquement sous l'effet de la progressivité des barèmes de l'IRPP. Entre 1975 et 1985, la charge fiscale dans la zone OCDE a augmenté de 2.9 points. Après le milieu des années 70, le ralentissement de la croissance des revenus réels, combiné à l'augmentation du chômage, a limité la capacité des pouvoirs publics à prélever des recettes. Cependant, à partir de la profonde récession qui a suivi le second choc pétrolier (1980), les pays européens ont été amenés à augmenter leurs impôts pour financer la hausse des dépenses de sécurité sociale et s'efforcer de maîtriser les déficits budgétaires.

Après le milieu des années 80, la plupart des pays de l'OCDE ont sensiblement réduit les taux de leurs impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéficiaires des sociétés, mais l'incidence sur les recettes publiques des vastes réformes fiscales qui ont été engagées est restée limitée dans la mesure où, en même temps, la base de ces impôts était élargie par une réduction ou une suppression des déductions fiscales. En 1999, le taux moyen d'imposition dans la zone OCDE avait atteint 33.0 %, soit le niveau le plus élevé enregistré à cette époque. Il s'est ensuite légèrement replié entre 2001 et 2004, avant de repartir à la hausse entre 2005 et 2007, puis de retomber pendant la crise financière mondiale en 2008

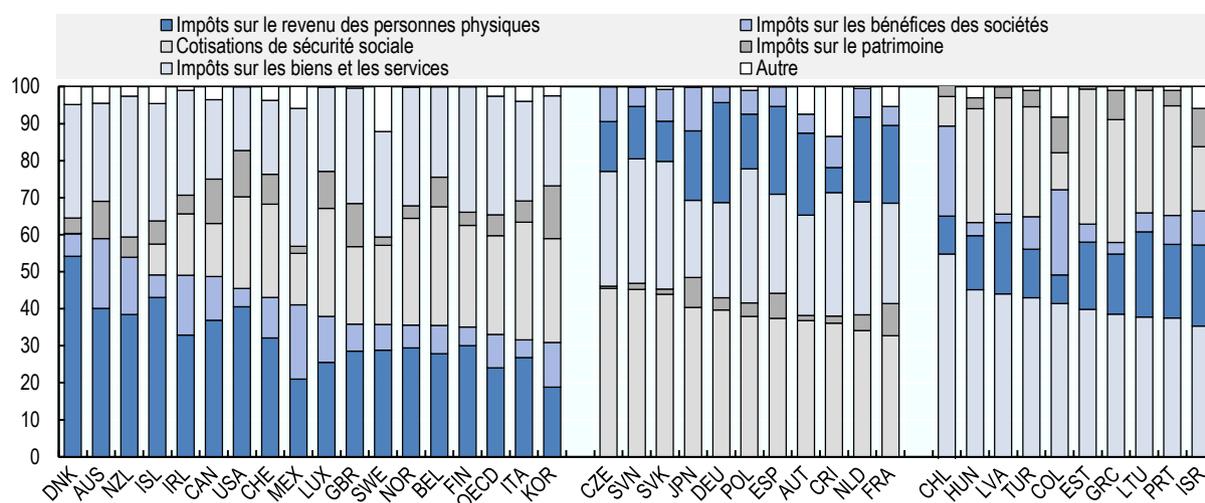
et 2009. En résumé, la charge fiscale moyenne dans la zone OCDE a augmenté de 1.4 point entre 1995 et 2020 (Graphique 1.1).

La moyenne de l'OCDE masque de grandes variations des ratios nationaux. En 1965, les ratios des pays de l'OCDE étaient compris entre 10.6 % en Türkiye et 33.7 % en France. En 2020, ces niveaux oscillaient entre 17.8 % au Mexique et 47.1 % au Danemark. La tendance continue à l'augmentation des niveaux d'imposition reflète le besoin de financer l'augmentation considérable des dépenses du secteur public dans presque tous les pays de l'OCDE.

Structures fiscales

Les structures fiscales sont mesurées par la part des principaux impôts dans les recettes fiscales totales. En 2020, les structures fiscales des pays de l'OCDE affichaient des différences. Dix-sept pays ont tiré l'essentiel de leurs recettes des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés, onze pays des cotisations de sécurité sociale, et dix pays des impôts sur la consommation (TVA comprise). En 2020, les impôts sur le patrimoine et les impôts sur les salaires jouaient un faible rôle dans la structure des recettes des pays de l'OCDE, tant en moyenne que dans la plupart des pays (Graphique 1.5).

Graphique 1.5. Structures fiscales en 2020 (en % du total des recettes fiscales)



Note : Les pays sont groupés et classés en fonction de ceux dans lesquels les recettes de l'impôt sur le revenu (revenu des personnes physiques et bénéfices des sociétés) génèrent la fraction la plus élevée du total des recettes fiscales, suivis de ceux dans lesquels les cotisations de sécurité sociale ou les impôts sur les biens et services représentent la part la plus élevée.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données figurant au chapitre 4.

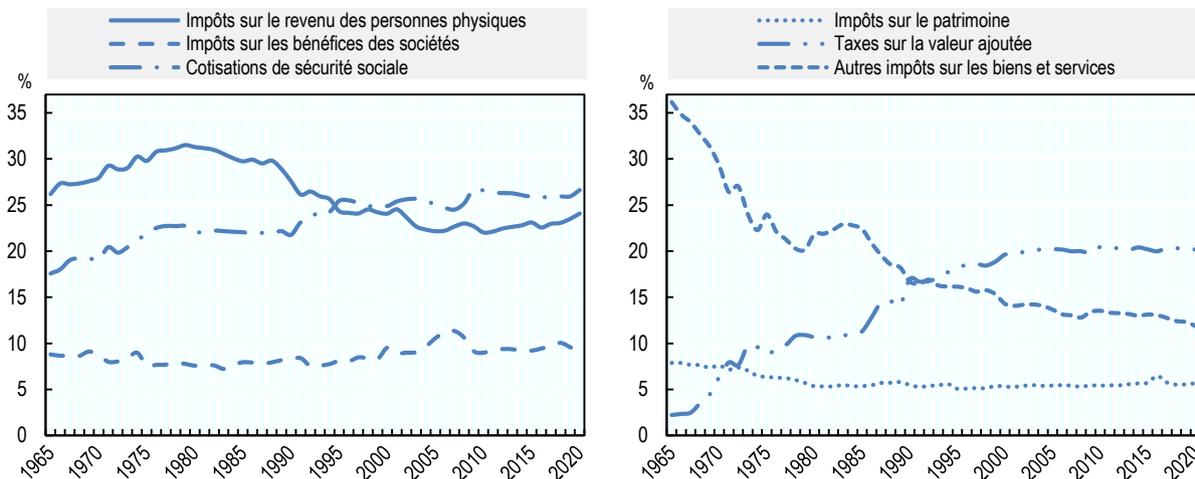
StatLink  <https://stat.link/r2ehlm>

Si les niveaux d'imposition ont en moyenne généralement augmenté, la structure fiscale ou le « dosage » des impôts a fait preuve d'une stabilité remarquable dans le temps. Néanmoins, plusieurs tendances se manifestent jusqu'en 2020 (dernière année pour laquelle on dispose de données concernant les 38 pays de l'OCDE). Ces deux approches sont examinées plus en détail ci-dessous.

Impôts sur le revenu et les bénéfices

En moyenne, en 2020, les pays de l'OCDE collectaient 33.7 % de leurs recettes fiscales via les impôts sur le revenu et les bénéfices (somme des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés). Ces impôts restent la principale source de recettes utilisées pour financer les dépenses publiques dans 17 des pays de l'OCDE, tandis que dans 9 d'entre eux – Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Irlande, Islande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suisse – leur part dans le total des impôts en 2020 excède 40 %.

Graphique 1.6. Tendances des structures fiscales (1965-2020, en % du total des recettes fiscales)



Note : Les recettes publiques moyennes de l'OCDE en 2016 pour les catégories principales incluent les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande. Ce facteur concerne principalement les recettes moyennes provenant de l'impôt sur le patrimoine, exprimées en pourcentage du total des recettes fiscales au cours de cette année uniquement.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les Tableaux 3.8 à 3.14.

StatLink  <https://stat.link/6pc85b>

Au sein de la catégorie des impôts sur le revenu et les bénéfices, la part de l'IRPP et de l'IS varie :

- En 2020, les recettes issues de l'IRPP représentent en moyenne 24.1 % du total des recettes, contre 30 % environ au cours des années 1980. Dans cette baisse, deux points environ peuvent être attribués à l'inclusion dans la zone OCDE de pays d'Europe de l'Est et d'Amérique latine pour lesquels les données relatives aux recettes fiscales ne sont disponibles qu'à partir des années 90. Dans ces pays, les recettes générées par l'IRPP sont relativement faibles, alors que celles liées aux cotisations de sécurité sociale ou à l'IS sont plus élevées, mais l'effet de l'inclusion de ces pays concerne seulement les données postérieures à l'année 1990.
- Les différences observées entre les pays sont considérables pour ce qui est de l'importance de l'IRPP. En 2020, elle s'échelonnait entre 6.8 % au Costa Rica, 43.1 % en Islande et jusqu'à 54.2 % au Danemark (Graphique 1.5).
- Les recettes provenant de l'IS représentaient entre 8 % et 9 % du total des recettes fiscales en moyenne au cours de la période 1965 à 2003. Elles ont ensuite augmenté pour atteindre un maximum de 11.3 % en 2007, avant de retomber à 9.0 % en 2010, tout de suite après la crise financière. Elles ont continué ensuite d'osciller entre 9.0 % et 10.0 % du total des recettes fiscales, à l'exception de 2018, où elles s'établissaient à 10.1 %. L'IS représentait 9.0 % de ces recettes en 2020.

- En 2020, la part de l'IS dans les recettes fiscales totales affiche une dispersion considérable, de moins de 5 % (Allemagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie et États-Unis), à plus de 20 % au Mexique (20.1 %), en Colombie (23.0 %), et au Chili (24.3 %). Hormis la dispersion des taux légaux de l'IS, ces différences sont au moins partiellement imputables à des facteurs institutionnels ou spécifiques aux pays, tels que :
 - la proportion des entreprises constituées en société ;
 - L'érosion de la base d'imposition des sociétés consécutive, par exemple, à des méthodes généreuses de calcul de l'amortissement et à des incitations fiscales,
 - Le caractère cyclique du système de l'IS, conditionné en partie par les dispositions relatives à la compensation des pertes
 - Le degré de dépendance à l'égard des recettes fiscales tirées de l'exploitation de gisements pétroliers et/ou de minerais, ou
 - l'existence d'autres instruments permettant de différer l'imposition des bénéfices.

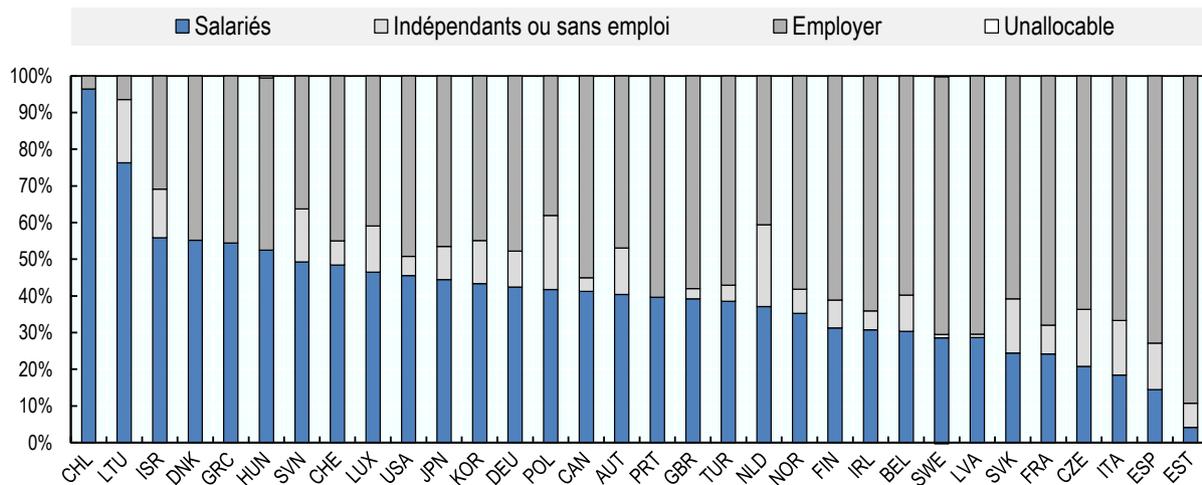
Cotisations de sécurité sociale

En 2020, les cotisations de sécurité sociale représentaient 26.6 % du total des recettes fiscales en moyenne dans la zone OCDE. Elles étaient les plus élevées en République tchèque, en Slovaquie et en République slovaque (respectivement 45.5 %, 45.2 % et 43.9 %). En revanche, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne collectent pas de cotisations de sécurité sociale.

On observait par ailleurs de grandes différences entre les pays de l'OCDE pour ce qui est des parts relatives des cotisations de sécurité sociale versées par les salariés et par les employeurs (Graphique 1.7.) :

- Dix pays (Chili, Danemark, Grèce, Hongrie, Israël, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Slovaquie et Suisse) mobilisent davantage de recettes grâce aux cotisations salariales de sécurité sociale, tandis que les autres pays en collectent davantage grâce aux cotisations patronales.
- C'est en Lituanie que la part des recettes provenant des cotisations salariales de sécurité sociale est la plus élevée, puisqu'elle atteint 25.3 % du total des recettes. L'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, le Japon, la Pologne et la Slovaquie) enregistrent également des recettes issues des cotisations salariales supérieures à 15 % du total des recettes fiscales. C'est au Danemark que cette part est la plus faible, à 0.1 % du total des recettes. Outre le Danemark, l'Estonie est le seul autre pays où les cotisations salariales de sécurité sociale génèrent moins de 5 % du total des recettes.
- L'Estonie est le pays où la part des recettes fiscales totales générées par les cotisations patronales de sécurité sociale est la plus élevée (32.6 %). Cette part dépasse également 25 % des recettes totales en République tchèque (28.9 %), en Espagne (27.3 %) en République slovaque (26.7 %). Le Danemark et le Chili enregistrent les parts les plus faibles, respectivement à 0.1 % et 0.3 % du total des recettes.
- C'est aux Pays-Bas et en Pologne que la part des cotisations de sécurité sociale acquittée par les travailleurs indépendants et les chômeurs dans le total des recettes fiscales est la plus élevée, à respectivement 7.6 % et 7.7 %.

Graphique 1.7. Composition des cotisations de sécurité sociale, en pourcentage du total des cotisations de sécurité sociale, 2020



Note : L'Australie, la Colombie, le Costa Rica, l'Islande, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ne sont pas inclus dans le Graphique 1.7. Bien que la Colombie, le Costa Rica, l'Islande et le Mexique collectent des cotisations de sécurité sociale, les données désagrégées ne sont pas disponibles. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne prélèvent pas de cotisations de sécurité sociale.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données figurant au chapitre 4.

StatLink  <https://stat.link/4cd8ha>

Impôts sur le patrimoine

Entre 1965 et 2020, la part des impôts sur le patrimoine a été ramenée de 7.9 % à 5.7 % du total des recettes fiscales en moyenne dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.6). Les recettes provenant des impôts sur le patrimoine représentaient en 2020 plus de 10 % des recettes totales en Australie, au Canada, en Corée, en Israël, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Par comparaison, les impôts sur le patrimoine ont représenté moins de 1 % du total des recettes en Estonie, en Lituanie et en République tchèque.

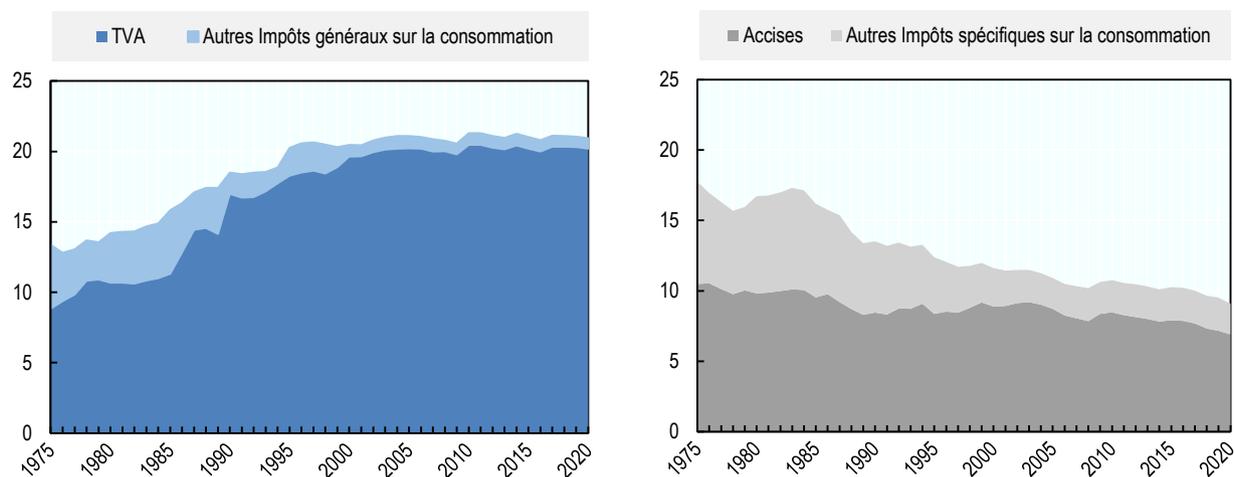
Impôts sur la consommation

- La part des impôts sur la consommation (impôts généraux sur la consommation plus impôts spécifiques sur la consommation) a diminué de 38.4 % à 32.1 % entre 1965 et 2020 (Graphique 1.6).
- Pendant cette période, la composition des taxes sur les biens et services s'est profondément modifiée. Les impôts généraux sur la consommation ont vu leur importance en tant que source de recettes s'affirmer rapidement, notamment pour la TVA, qui est prélevée dans 37 des 38 pays de l'OCDE⁵.
- Les impôts généraux sur la consommation représentaient 20.9 % des recettes fiscales totales en 2020, contre seulement 11.9 % au milieu des années 60. En 2020, elles provenaient principalement de la TVA (20.2 % du total des recettes fiscales).
- La montée en puissance de la TVA a contribué à compenser la diminution de la part des impôts spécifiques sur la consommation, tels que les droits d'accise et les droits de douane.
- Entre 1975 et 2020, la part des impôts spécifiques sur la consommation (surtout sur le tabac, les boissons alcoolisées et le carburant, ainsi que certaines taxes environnementales) a été réduite

de près de moitié, passant de 17.7 % à 9.1 % du total des recettes. En 2020, les droits d'accise constituaient la principale catégorie et généraient 6.9 % du total des recettes (Graphique 1.8).

- Les taux des impôts sur les produits importés ont fortement baissé dans tous les pays de l'OCDE, ce qui s'explique par la tendance générale à la suppression des obstacles aux échanges.
- Néanmoins, des pays tels que la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la République slovaque (entre 11 % et 15 %) et la Türkiye (22.4 %) collectaient encore en 2020 une fraction relativement importante de leurs recettes fiscales totales grâce aux taxes sur des biens et services spécifiques.

Graphique 1.8. Part des recettes tirées des impôts généraux sur la consommation (gauche) et impôts spécifiques sur la consommation (droite) en % du total des recettes fiscales, 1975-2020



Note : La moyenne non pondérée pour chaque année comprend tous les pays qui communiquent des chiffres sur les recettes dans les catégories indiquées cette même année. Les moyennes de l'OCDE pour 2016 incluent les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4.

StatLink  <https://stat.link/vu5390>

Répartition des impôts par niveaux d'administration

Cette section examine la part relative des recettes fiscales attribuées aux différents sous-secteurs des administrations publiques en 2020. Les sous-secteurs sont les suivants :

- Administration centrale
- Collectivités régionales ou provinciales (pays fédéraux ou régionaux uniquement)
- Administrations locales
- Caisses de sécurité sociale
- Autorité supranationale (pays de l'UE uniquement)

Les directives suivies pour attribuer ces parts des recettes aux différents niveaux d'administration s'appuient sur la version finale du Système des comptes nationaux de 2008. Ces directives sont examinées dans l'Étude spéciale S.1 de l'édition 2011 des *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE.

Recettes des administrations infranationales dans les pays fédéraux et non fédéraux

Huit pays de l'OCDE ont une structure fédérale. Dans ces pays, en 2020, les administrations centrales ont perçu 51.9 % des recettes totales en moyenne. Viennent ensuite les caisses de sécurité sociale, qui

constituent un sous-secteur de l'administration centrale et qui ont reçu 22.2 % des recettes totales, suivies des collectivités régionales ou provinciales (17.8 %) et des collectivités locales (7.9 %) (Tableau 1.3). Toutefois, on constate des variations considérables par rapport à ces moyennes dans les différents pays :

- En 2020, dans les huit pays fédéraux de l'OCDE, la part des recettes de l'administration centrale variait de 27.5 % en Allemagne à 80.9 % en Australie.
- En 2020, la part des collectivités régionales ou provinciales s'échelonnait entre 2.1 % en Autriche, 3.9 % au Mexique, 11.1 % en Belgique et 39.2 % au Canada. La part des collectivités locales était comprise entre 1.5 % au Mexique et 15.5 % aux États-Unis et 15.7 % en Suisse.
- Entre 1975 et 2020, la part des recettes de l'administration fédérale a reculé de plus de 15 points en Belgique, et de plus de six points au Canada et aux États-Unis.
- La part des recettes de l'administration fédérale a augmenté en Autriche de plus de 11 points. Il y a eu peu de changement en Australie.
- Sur les sept pays fédéraux dotés de caisses de sécurité sociale, cinq ont vu leur part des recettes augmenter entre 1975 et 2020. Les exceptions sont le Canada et le Mexique, où la part des recettes a diminué entre 1975 (1980 pour le Mexique en raison de la disponibilité des données) et 2020.

La Colombie et l'Espagne, qui sont constitutionnellement des pays non fédéraux, ont une structure politique très décentralisée, dont la composition est très variable selon le niveau d'administration. En 2020, la part des recettes en Colombie de l'administration centrale s'élevait à 71.9 %, contre 4.8 % pour les collectivités régionales et 13.3 % pour les collectivités locales. En 2020, la part des recettes en Espagne de l'administration centrale s'élevait à 37.4 %, contre 16.6 % pour les collectivités régionales et 8.8 % pour les collectivités locales.

Tableau 1.3. Recettes fiscales des sous-secteurs des administrations publiques en % du total des recettes fiscales, pays fédéraux

Pour cent

	Supranationale			Administration centrale			Administrations d'États fédérés/Régions			Administrations locales			Administrations de sécurité sociale		
	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020
Pays fédéraux															
Australie	80.1	77.5	80.9	15.7	19.0	15.7	4.2	3.4	3.4	0.0	0.0	0.0
Autriche ¹	..	0.4	0.4	51.7	64.7	63.1	10.6	1.8	2.1	12.4	4.1	3.2	25.3	29.0	31.1
Belgique ¹	1.4	1.0	0.9	65.3	60.1	49.5	..	1.8	11.1	4.4	4.8	5.1	28.8	32.2	33.4
Canada	47.6	39.1	41.1	32.5	37.1	39.2	9.9	9.8	10.2	10.0	14.0	9.5
Allemagne	1.2	0.6	0.5	33.5	31.4	27.5	22.3	21.6	24.0	9.0	7.4	8.2	34.0	39.0	39.7
Mexique	73.9	80.7	..	2.8	3.9	..	1.5	1.5	..	21.8	13.9
Suisse ¹	30.7	31.7	33.5	27.0	24.0	25.6	20.3	17.5	15.7	22.0	26.8	25.2
États-Unis	45.4	41.4	38.6	19.5	20.0	21.1	14.7	13.3	15.5	20.5	25.2	24.8
<i>Moyenne non pondérée</i>	1.3	0.7	0.6	50.6	52.5	51.9	21.3	16.0	17.8	10.7	7.7	7.9	20.1	23.5	22.2
Pays régionaux															
Colombie ²	63.2	71.9	..	5.5	4.8	..	8.6	13.3	..	22.7	9.9
Espagne ²	..	0.8	0.6	48.2	51.1	37.4	..	5.0	16.6	4.3	8.6	8.8	47.5	34.6	36.6

.. Non disponible

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

2. La Colombie et l'Espagne ne sont pas des pays constitutionnellement fédéraux, mais tous deux ont une structure politique très décentralisée, avec une autonomie importante de leurs entités territoriales.

StatLink  <https://stat.link/nd712u>

Les vingt-huit autres pays de l'OCDE ont une structure unitaire. Dans ces pays, 62.4 % des recettes en moyenne provenaient en 2020 de l'administration centrale, tandis que les caisses de sécurité sociale généraient 26.1 % des recettes et que 11.1 % étaient recouvrées par les collectivités locales. Dans les pays unitaires de l'OCDE :

- La part des recettes de l'administration centrale en 2020 se situait entre 32.1 % en France et 93.9 % en Nouvelle-Zélande.
- La part des collectivités locales variait de 0.8 % en Estonie à 36.8 % en Suède.
- Entre 1975 et 2020, cette part a progressé de plus de 5 points dans six pays : Corée, France, Islande, Italie, Portugal et Suède. À l'inverse, des baisses de 5 points ou plus ont été observées dans trois pays : l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni⁶.
- Entre 1975 et 2020, la part des caisses de sécurité sociale a progressé de 7 points ou plus dans quatre pays – Corée, Finlande, France et Japon – tandis qu'elle enregistrait des baisses du même ordre de grandeur dans deux autres pays – Italie et Norvège.

Tableau 1.4. Recettes fiscales des sous-secteurs des administrations publiques en % du total des recettes fiscales, pays unitaires

Pour cent

	Supranationale			Administration centrale			Administrations d'États fédérés/Régions			Administrations locales			Administrations de sécurité sociale		
	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020	1975	1995	2020
Pays unitaires															
Chili	89.9	84.6	6.5	8.7	..	3.6	6.7
Costa Rica	65.5	55.2	1.6	3.1	..	33.0	41.6
République tchèque	0.4	..	57.7	53.1	0.9	1.0	..	41.4	45.5
Danemark ¹	1.0	0.5	0.3	69.1	68.2	72.8	29.8	31.3	26.9	0.1	0.0	0.1
Estonie	0.5	..	84.3	81.3	0.8	0.8	..	14.9	17.4
Finlande	..	0.4	0.4	56.0	46.6	47.5	23.5	22.3	24.7	20.4	30.8	27.4
France ¹	0.7	0.7	0.5	51.2	42.5	32.1	7.6	11.0	13.5	40.6	45.8	53.9
Grèce	..	0.6	0.5	67.1	66.3	63.6	3.4	2.0	2.5	29.5	31.0	33.3
Hongrie	0.4	..	63.8	64.2	2.5	5.2	..	33.6	30.2
Islande	81.3	79.2	70.2	18.7	20.8	29.8	0.0	0.0	0.0
Irlande	2.3	1.5	0.6	77.4	83.1	83.8	7.3	2.7	1.1	13.1	12.7	14.6
Israël	79.0	74.7	7.1	7.9	..	13.9	17.4
Italie	..	0.4	0.4	53.2	62.7	56.7	0.9	5.4	11.0	45.9	31.5	31.8
Japon	45.5	41.2	36.6	25.6	25.2	23.0	29.0	33.6	40.4
Corée	89.0	69.2	53.0	10.1	18.7	19.0	0.9	12.1	28.0
Lettonie	0.6	..	43.5	51.1	19.5	17.9	..	36.9	30.4
Lituanie ¹	0.9	..	71.7	64.9	2.3	1.1	..	26.1	33.2
Luxembourg ¹	0.8	0.4	0.8	63.6	66.4	66.6	6.7	6.5	4.2	29.0	26.6	28.4
Pays-Bas	1.5	1.3	1.1	58.9	56.0	61.3	1.2	3.1	3.5	38.4	39.5	34.1
Nouvelle-Zélande	92.3	94.7	93.9	7.7	5.3	6.1	0.0	0.0	0.0
Norvège	50.6	57.6	83.1	22.4	20.0	16.9	27.0	22.4	0.0
Pologne ¹	0.5	..	61.2	49.2	8.5	12.4	..	30.3	37.9
Portugal	..	0.8	0.5	65.4	72.3	64.1	0.0	5.4	7.2	34.6	21.5	28.2
République slovaque	0.4	..	62.6	54.9	1.3	2.1	..	36.1	42.6
Slovénie ¹	0.4	..	50.6	45.1	6.2	9.7	..	43.2	44.8
Suède	..	0.4	0.3	51.3	46.9	50.3	29.2	30.9	36.8	19.5	21.8	12.6
Türkiye	75.1	60.9	12.8	9.4	..	12.1	29.7
Royaume-Uni	1.0	1.0	0.4	70.5	77.5	73.0	11.1	3.7	5.6	17.5	17.8	21.0
Moyenne non pondérée	1.2	0.7	0.5	65.2	65.6	62.4	12.8	10.2	11.1	21.6	24.0	26.1

.. Non disponible

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

StatLink  <https://stat.link/alzm02>

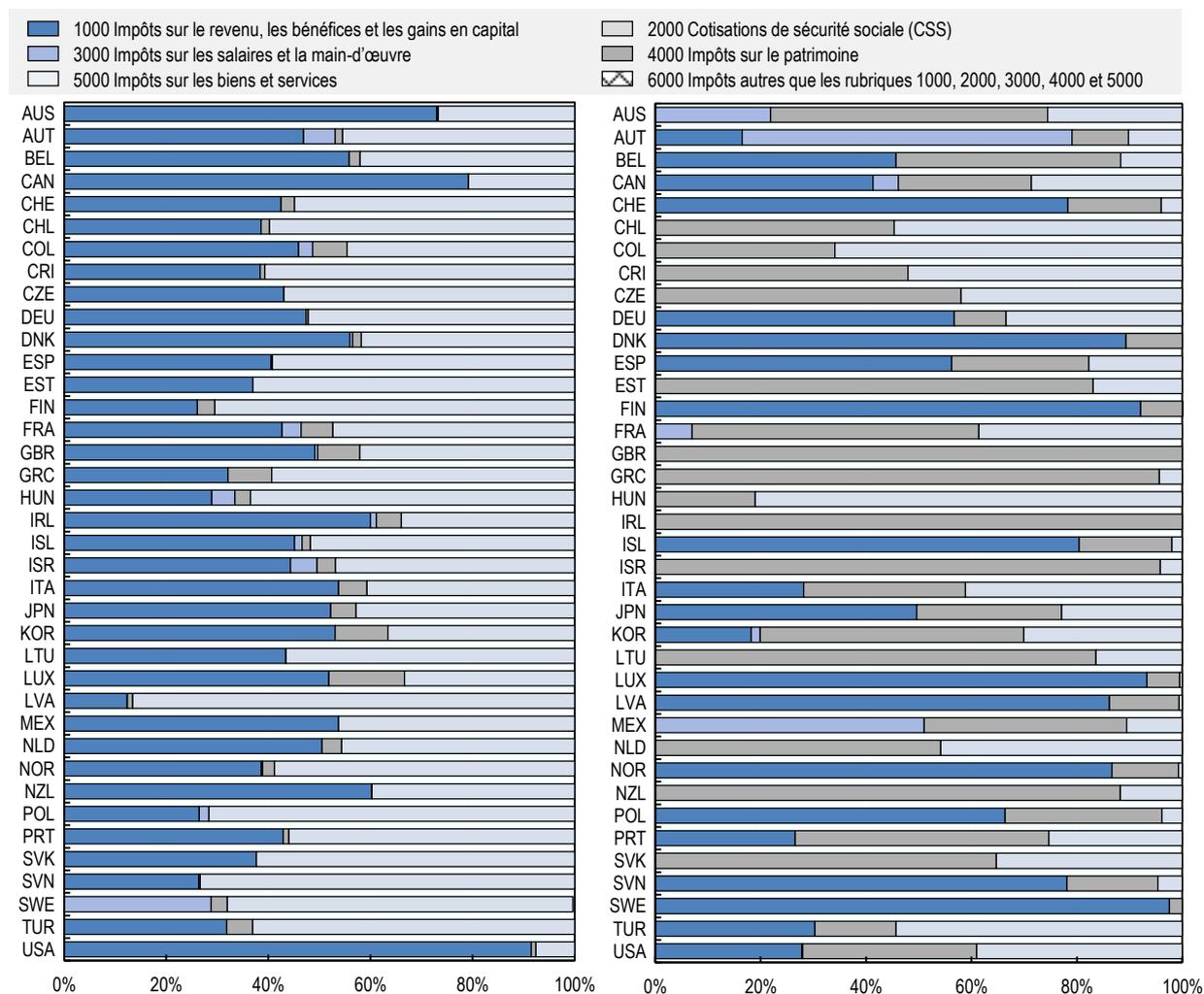
Composition des recettes de l'administration centrale et des administrations infranationales

Le Graphique 1.9 montre la répartition des recettes de l'administration centrale et des administrations infranationales pour chacune des principales catégories de recettes fiscales. Pour les pays à structure fédérale et régionale, le niveau infranational englobe les recettes perçues à la fois par les collectivités régionales et locales. Le Graphique 1.9 montre que :

- Dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, les recettes de l'administration centrale proviennent essentiellement des impôts sur le revenu et sur les biens et services, tandis que les impôts sur le patrimoine ne représentent qu'une part négligeable.

- Au niveau infranational, les recettes issues des impôts sur le patrimoine procurent une part des recettes totales beaucoup plus élevée qu'au niveau central, et représentent plus de 90 % du total dans quatre pays (Irlande, Israël, Grèce et Royaume-Uni).
- À l'inverse, la part des impôts sur le revenu et des impôts sur les biens et services est plus faible au niveau infranational, à l'exception de la Finlande, du Luxembourg et de la Suède, où plus de 90 % des recettes perçues par les administrations infranationales proviennent des impôts sur le revenu.

Graphique 1.9. Composition des recettes de l'administration fédérale ou centrale (gauche) et des administrations infranationales (droite), 2020



Note : Le diagramme de gauche (a) ne tient compte que des impôts des administrations centrales. Les cotisations de sécurité sociale versées au profit des caisses de sécurité sociale sont exclues. Le diagramme de droite (b) ne tient compte que des impôts des administrations infranationales (impôts des collectivités locales et, le cas échéant, régionales ou provinciales). Les cotisations de sécurité sociale versées au profit des caisses de sécurité sociale sont exclues.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les Tableaux 3.16 à 3.18.

Recettes collectées pour le compte d'organisations supranationales

Les vingt-deux États membres de l'Union européenne (UE) qui sont également membres de l'OCDE collectent des impôts pour le compte de l'Union européenne (UE), tout comme le faisait le Royaume-Uni avant 2020. Ces impôts se composent principalement des droits de douane et des contributions au Fonds de résolution unique⁷. Ces deux impôts sont collectés pour le compte de l'UE par les administrations fiscales nationales et sont inclus dans le total des impôts sous les rubriques 5123 et 5126 au niveau SUPRA de l'administration. En outre, ils sont mentionnés pour mémoire séparément des chiffres principaux, car ils représentent un impôt prélevé par l'UE et perçu par les administrations nationales⁸.

Le Tableau 1.5 indique le niveau des impôts perçus pour le compte d'organisations supranationales dans les pays de l'UE qui sont également membres de l'OCDE, en distinguant les pays de l'UE qui sont membres de la zone euro et ceux qui ne le sont pas.

Tableau 1.5. Contributions collectées pour le compte de l'UE, en % du PIB

Pour cent

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021p
Euro zone										
Autriche, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Belgique, total supranational	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
dont : Droits de douane	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Estonie, total supranational	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Finlande, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
France, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Allemagne, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Grèce, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0
Irlande, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique ¹	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Italie, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique ²	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Lituanie, total supranational	..	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021p
Lettonie, total supranational	..	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Luxembourg, total supranational	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Pays-Bas, total supranational	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
dont : Droits de douane	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Portugal, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
République slovaque, total supranational	..	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
dont : Droits de douane	..	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Slovénie, total supranational	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Espagne, total supranational	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Non-euro zone										
Republique tchèque, total supranational	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Danemark, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Hongrie, total supranational	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Pologne, total supranational	..	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Suède, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Royaume-Uni, total supranational ³	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	..
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	..

.. Non disponible

Note : Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux publiés sur le site Web du CRU. Ces différences sont principalement dues aux écarts temporaires dans le traitement des données. Les détails sur ces recettes pour chaque pays se trouvent dans les chapitres 4 et 5.

1. En 2016, le chiffre inclut le paiement de 2016 de 99,12 et également un paiement de 75,89 qui était dû au quatrième trimestre de 2015 mais qui a été payé au premier trimestre de 2016. Les chiffres figurant dans ce tableau ont été communiqués par l'Office central des statistiques et sont des montants bruts ; par conséquent, en raison d'ajustements, ils diffèrent des chiffres figurant sur le site Web du CRU, qui sont des chiffres nets.

2. Le montant de la "contribution de la banque au fonds européen de résolution unique" comprend non seulement le fonds européen mais aussi le fonds national de résolution, comme l'exige la classification Eurostat.

3. Les recettes fiscales supranationales déclarées par le Royaume-Uni sont déclarées jusqu'en 2020 dans Les statistiques des recettes publiques. À partir de 2021, à la fin de la période de transition du Brexit, cela prend fin et les taxes introduites ultérieurement par le Royaume-Uni seront reflétées dans la catégorie de taxe appropriée au niveau national ou infranational des administrations publiques, selon le cas.

Source : *Statistiques des recettes publiques 2022*, complétées par des discussions avec les délégués.

En 2020, c'est en Belgique et aux Pays-Bas que le total cumulé des paiements perçus pour le compte de l'UE a été le plus élevé en pourcentage du PIB (à 0.4 %). Des niveaux supérieurs à 0.2 % du PIB ont également été observés en Allemagne, en Espagne, en France, en Grèce, en Lituanie et au Luxembourg. Dans tous les autres pays de l'UE également membres de l'OCDE, les recettes perçues pour le compte de l'UE représentaient entre 0.1 % et 0.2 % du PIB. Les droits de douane constituaient la principale source de ces recettes dans tous les pays à l'exception de la Finlande, de la France et du Luxembourg.

Crédits d'impôts récupérables

Les pays de l'OCDE appliquent deux types de crédits d'impôt aux impôts sur le revenu (revenu des personnes physiques et bénéficiaires des sociétés) :

- Les crédits d'impôt non récupérables (ou non remboursables) ne peuvent être utilisés que pour réduire ou éliminer le montant de l'impôt à payer. Ils ne peuvent donner lieu à un versement sous forme d'avantage monétaire au profit des contribuables, qu'ils soient imposables ou non. Ils sont donc équivalents aux abattements ou déductions fiscales.
- Au contraire, il existe deux sortes de crédits d'impôt récupérables (ou remboursables). L'une sert à réduire, voire éliminer, le montant de l'impôt à payer de la même manière qu'un crédit d'impôt non remboursable. L'autre peut donner lieu à un paiement direct au bénéficiaire sous forme monétaire dès lors que le montant de l'avantage fiscal dépasse celui de l'impôt à payer.

La méthode employée par l'OCDE pour le classement des crédits d'impôt récupérables est décrite dans les paragraphes 25 et 26 du *Guide d'interprétation*. Ceux-ci prévoient que seule la fraction du crédit d'impôt récupérable qui sert à réduire ou éliminer le montant de l'impôt dû par un contribuable doit être déduite dans la déclaration des recettes fiscales. Elle est appelée « composante fiscale » ou « élément de dépense fiscale » du crédit d'impôt. À l'inverse, la fraction du crédit d'impôt qui excède le montant de l'impôt dû par ce contribuable et qui lui est payée est considérée comme une dépense et n'est pas déduite dans la déclaration des recettes fiscales. Cette partie est appelée « composante transfert » ou « élément de transfert ».

Tableau 1.6. Effets des différents traitements possibles des crédits d'impôts récupérables, 2020

	Crédits d'impôts récupérables en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscales totales en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscale totales en pourcentage du PIB		
	Valeur totale	Élément de transfert	Élément de dépense fiscale	Base nette	Base décomposée	Base brute	Base nette	Base décomposée	Base brute
Australie	10.1	6.6	3.5	584.2	590.7	594.2	28.2	28.5	28.7
Autriche ^{1, 2}	0.3	0.1	0.2	160.1	160.2	160.4	42.2	42.2	42.3
Belgique ²	1.1	0.3	0.9	193.8	194.1	194.9	42.4	42.5	42.7
Canada ³	18.3	13.6	4.7	742.4	756.0	760.7	33.6	34.3	34.5
Chili ⁴	298.0	223.0	74.9	38 817.2	39 040.3	39 115.2	19.4	19.5	19.5
République tchèque	38.9	7.9	31.1	1 974.7	1 982.6	2 013.6	34.6	34.7	35.3
Danemark ²	3.0	0.2	2.9	1 094.7	1 094.8	1 097.7	47.1	47.1	47.2
France ²	26.1	14.3	11.7	1 033.2	1 047.6	1 059.3	44.7	45.3	45.8
Allemagne	51.9	20.3	31.5	1 270.7	1 291.0	1 322.6	37.3	37.9	38.8
Islande	4.4	4.4	0.8	1 056.7	1 061.1	1 061.9	36.0	36.1	36.1
Irlande	0.4	0.0	0.4	..	74.0	74.4	..	19.9	20.0
Israël	1.3	0.0	1.3	420.6	420.6	421.9	29.6	29.6	29.7
Italie	12.1	1.8	10.4	705.0	706.7	717.1	42.5	42.7	43.3
Luxembourg ^{2, 5}	0.2	24.7	38.1
Mexique	50.5	0.5	50.0	4 148.2	4 148.7	4 198.7	17.8	17.8	18.0
Nouvelle-Zélande	3.0	1.4	1.5	114.2	115.6	117.1	33.4	33.8	34.2
Norvège	4.0	3.2	0.8	1 319.9	1 323.1	1 323.9	38.7	38.8	38.8
République slovaque ⁵	0.4	32.4	35.2

	Crédits d'impôts récupérables en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscales totales en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscale totales en pourcentage du PIB		
	Valeur totale	Élément de transfert	Élément de dépense fiscale	Base nette	Base décomposée	Base brute	Base nette	Base décomposée	Base brute
Espagne	3.0	1.7	1.2	410.2	412.0	413.2	36.6	36.7	36.8
Royaume-Uni ⁶	23.9	19.9	4.0	670.6	690.5	694.5	31.2	32.1	32.3
États-Unis	526.6	433.7	93.0	4 946.6	5 380.2	5 473.2	23.7	25.8	26.2

.. Non disponible

Note : Dans les *Statistiques des recettes publiques*, sauf indication contraire, les recettes fiscales sont comptabilisées avec la méthode de la base décomposée.

1. Le crédit d'impôt pour enfant à charge n'est pas considéré comme un crédit d'impôt dans les *Statistiques des recettes publiques* et est traité entièrement comme une provision de dépense.
2. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.
3. Certains crédits d'impôts récupérables au Canada ne peuvent pas être ventilés entre l'élément de transfert et l'élément de dépense fiscale. Leur valeur totale a été ajoutée à l'élément de transfert.
4. Dans les *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales concernant le Chili sont comptabilisées avec la méthode de la base nette.
5. Dans les *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales concernant le Luxembourg et le République slovaque sont comptabilisées avec la méthode de la base brute.
6. Veuillez noter que les données relatives aux crédits d'impôt récupérables pour le Royaume-Uni sont sur la base d'encaissements et incluent des estimations pour certaines années. Veuillez consulter les notes de bas de page du tableau pour le Royaume-Uni au chapitre 5 pour plus d'informations.

StatLink  <https://stat.link/hv6045>

Le Tableau 1.6 livre des informations sur les crédits d'impôt récupérables en 2020 pour les pays qui les déclarent dans les *Statistiques des recettes publiques 2022* (bien qu'il soit possible que certains pays accordant des crédits d'impôt récupérables n'apparaissent pas dans ce tableau). Ce tableau indique le montant des crédits d'impôt récupérables et de leurs deux composantes, ainsi que les résultats de l'utilisation des chiffres pour calculer le montant des recettes fiscales et les ratios recettes fiscales-PIB. Le Tableau 1.6 fait également ressortir deux traitements possibles :

- La « comptabilisation en chiffres nets », qui assimile les crédits d'impôt récupérables à des dispositions fiscales, de telle sorte que la totalité du crédit d'impôt réduit le montant des recettes fiscales déclarées, comme le montrent les colonnes 4 et 7.
- La « comptabilisation en chiffres bruts », à l'opposé, considère la totalité des crédits d'impôts récupérables comme des dépenses directes, de sorte que, comme le montrent les colonnes 6 et 9, ni l'élément de transfert, ni l'élément de dépense fiscale ne sont déduits des recettes fiscales. C'est l'approche suivie par le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI et par le système des comptes nationaux (SCN).

Le Tableau 1.6 montre cependant que, à quelques exceptions près, le choix de la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt récupérables n'a qu'une faible incidence sur le ratio recettes fiscales-PIB. Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, l'écart entre les ratios calculés sur la base du solde net et du montant brut n'est supérieur ou égal à un point qu'en Allemagne, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni et il est compris entre un demi-point et un point au Canada, en Italie, en Nouvelle-Zélande et en République tchèque.

Financement des prestations de sécurité sociale dans les pays de l'OCDE

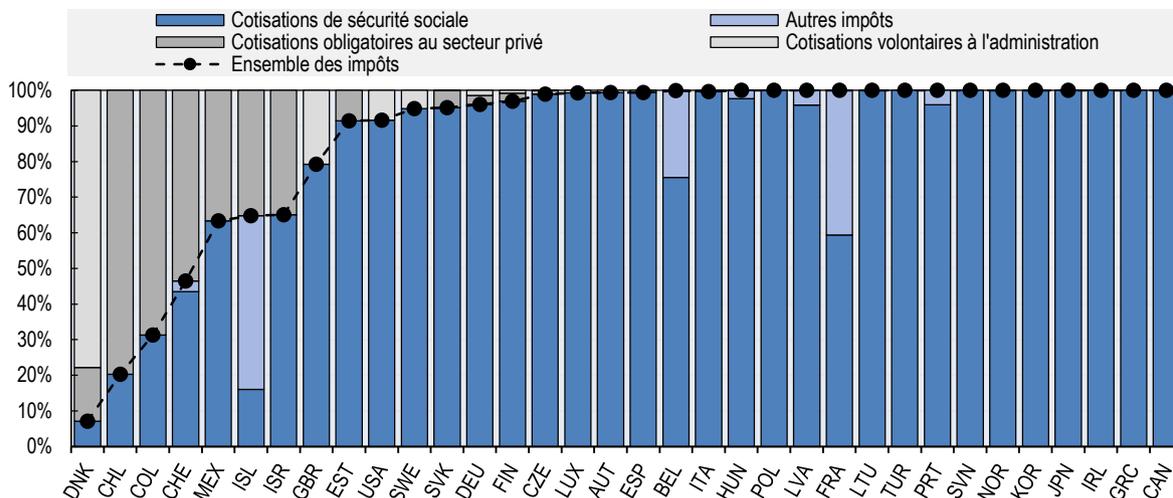
Un tableau fourni pour mémoire⁹ dans les *Statistiques des recettes publiques 2022* décrit le financement des prestations de sécurité sociale dans les pays de l'OCDE. Contrairement aux prestations d'aide sociale, qui sont financées par les recettes des administrations publiques, les prestations de sécurité sociale sont financées par des cotisations à la sécurité sociale ou à des régimes d'assurance privés, ou par d'autres sources de financement préaffectées. Ces sources de financement comprennent :

- Recettes fiscales affectées au financement des prestations de sécurité sociale :
 1. Cotisations de sécurité sociale (catégorie 2000 dans la classification OCDE)
 2. Autres impôts affectés aux prestations de sécurité sociale

- Les recettes non fiscales affectées au financement des prestations de sécurité sociale :
 3. Cotisations facultatives à l'administration
 4. Cotisations obligatoires au secteur privé

Le Graphique 1.10 montre la part relative de chacune de ces sources dans le financement des prestations de sécurité sociale au sein des pays de l'OCDE. Le graphique est basé sur les données fournies par les pays pour inclusion dans tableau fourni pour mémoire pour les *Statistiques des recettes publiques 2022*.

Graphique 1.10. Ventilation des différentes catégories dans le financement des prestations de sécurité sociale, 2020



Note : dans deux pays (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) les prestations sociales passent par l'aide sociale plutôt et non par le prélèvement de cotisations de la sécurité sociale. Ces deux pays ne sont donc pas inclus dans le tableau. En outre, les données complètes sur le financement de la sécurité sociale au Costa Rica et aux Pays-Bas n'étant pas disponibles, ces pays ne sont pas non plus inclus dans le graphique. Les chiffres pour le Danemark doivent être interprétés avec prudence, car le niveau des prestations de sécurité sociale est très faible par rapport au niveau des prestations d'aide sociale. De plus, il peut y avoir des cas limites dans certains pays lorsqu'il s'agit de distinguer entre les régimes quasi obligatoires et les régimes volontaires.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4.

StatLink  <https://stat.link/je4vxi>

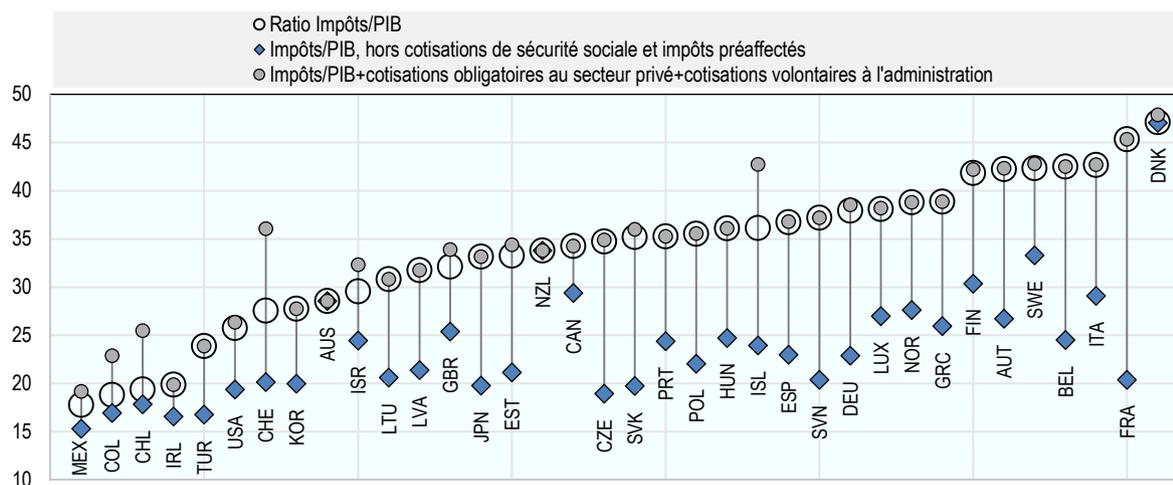
Les impôts représentent la principale source de financement affecté aux prestations de sécurité sociale, principalement par le biais des cotisations de sécurité sociale. Ensemble, les cotisations de sécurité sociale et les autres impôts affectés représentent plus de 90 % du financement des prestations de sécurité sociale dans 26 pays de l'OCDE, et 100 % dans 11 autres pays. Dans les neuf pays restants de l'OCDE, les cotisations obligatoires au secteur privé représentent une part plus importante du financement de ces prestations, avec 79.7 % au Chili, 68.7 % en Colombie, et 53.5 % en Suisse, et une part plus modeste en Islande, au Mexique et en Israël. Rares sont les pays où la part des contributions volontaires a été importante : celles-ci représentent plus de 10 % du financement uniquement au Royaume-Uni et au Danemark.

Le Graphique 1.11 montre les ratios impôts/PIB (comme dans le Tableau 1.1 et le Graphique 1.4), à la fois *hors* financement préaffecté aux prestations de sécurité sociale (c'est-à-dire les ratios impôts/PIB *diminués* des cotisations de sécurité sociale et autres impôts préaffectés) et financements *hors* impôts préaffectés aux prestations de sécurité sociale *inclus* (c'est-à-dire les ratios impôts/PIB - cotisations de sécurité sociale et autres impôts préaffectés compris- *plus* les cotisations obligatoires au secteur privé et les contributions volontaires au secteur public).

Les pays où la part des régimes de sécurité sociale financés par des contributions non fiscales préaffectées est la plus importante sont la Suisse (8.5 % du PIB), l'Islande et le Chili (respectivement 6.6 % et 6.1 %), ce qui influe sensiblement sur leur classement :

- La Suisse affiche un ratio impôts/PIB relativement faible, à 27.5 %, mais son ratio combiné se situe à peu près à mi-chemin dans la distribution de l'OCDE ;
- L'Islande a un ratio impôts/PIB de 36.1 %, qui la place dans le tiers supérieur des pays de l'OCDE, et un ratio combiné de 42.7 %, ce qui est le quatrième ratio le plus élevé de la zone OCDE.
- Le Chili a le troisième ratio impôts/PIB le plus bas et le cinquième ratio combiné le plus faible.

Graphique 1.11. Ratios impôts/PIB et financement de la sécurité sociale par des fonds préaffectés (% du PIB, 2020)



Note : Le Costa Rica et les Pays-Bas ne sont pas inclus dans le graphique, car les données complètes sur le financement de la sécurité sociale dans ces deux pays n'étaient pas disponibles.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données figurant au Chapitre 4.

StatLink  <https://stat.link/26p4wu>

La déduction des fonds pré-affectés au financement des prestations de sécurité sociale du ratio impôts/PIB n'affecte pas l'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande, où les prestations sont financées en dehors de la fiscalité générale. Le Graphique 1.11 montre que c'est en France que la part des fonds préaffectés aux prestations de sécurité sociale est la plus grande, à 25.0 % du PIB, comme l'indique l'écart entre les points les plus élevés et les points les plus bas du graphique. La Belgique, l'Islande, la République slovaque et la Slovénie se situent juste après la France, avec des parts comprises entre 16 % et 19 % du PIB.

Notes

¹ Dans les *Statistiques des recettes publiques 2022*, les données provisoires concernant l'Australie et les cotisations de sécurité sociale au Japon ne sont pas disponibles pour l'année 2021.

² En Hongrie, les recettes de l'année préliminaire étant comptabilisées sur la base des encaissements, les données de 2021 figurant dans la présente édition des *Statistiques des recettes publiques* sont susceptibles de modifications dans les prochaines éditions une fois que les données constatées seront disponibles.

³ En Nouvelle-Zélande, la différence entre la hausse des recettes fiscales nominales (5.06 %) et celle du PIB nominal (5.12 %) n'apparaît qu'au niveau de la deuxième décimale, de sorte que le ratio impôts/PIB est considéré comme inchangé dans ce chapitre, même si en réalité la hausse du PIB nominal est légèrement supérieure à celle des recettes fiscales nominales.

⁴ En 2016, l'Islande a perçu des recettes provenant de contributions à la stabilité, de nature exceptionnelle, acquittées par des entités qui exerçaient des activités de banque commerciale ou de caisse d'épargne par le passé, et qui cessaient leurs activités. Les recettes provenant de ces contributions ont entraîné une augmentation particulièrement forte des recettes fiscales en 2016. Le ratio islandais des recettes fiscales rapportées au PIB est ainsi passé de 35.1 % en 2015, à 50.3 % en 2016, avant de se replier à 37.1 % en 2017. Il en est résulté un niveau artificiellement élevé de 33.6 % du ratio moyen impôts/PIB de la zone OCDE en 2016. Sans ces recettes exceptionnelles en Islande, la moyenne du ratio des recettes fiscales rapportées au PIB aurait été de 33.1 %, soit une augmentation de 0.2 point par rapport à 2015.

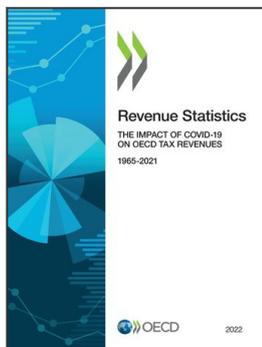
⁵ Les expressions « taxe sur la valeur ajoutée » et « TVA » désignent toute taxe nationale qui présente les caractéristiques fondamentales d'une taxe sur la valeur ajoutée, quel que soit son nom ou son acronyme, par exemple « taxe sur les produits et services » (« TPS »).

⁶ Pour 1975, consultez Tableau 1.4 des *Statistiques des recettes publiques de 2022*.

⁷ Le Fonds de résolution unique a été mis en place en 2015. Les pays de la zone euro doivent l'alimenter par des contributions en vertu du mécanisme de résolution unique (règlement (UE) no 806/2014). Les contributions sont versées sur une base ex-ante et transférées au Fonds de résolution unique par les autorités nationales. Jusqu'à présent, des contributions ont été collectées pour la période 2015-2021.

⁸ De plus, les fonctionnaires européens paient un impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale directement à l'Union européenne. Ces recettes ne sont prises en compte dans les données relatives aux totaux des recettes fiscales figurant dans cette publication, dans la mesure où elles ne sont ni versées à, ni collectées par, une administration nationale. Néanmoins, un compte pour mémoire figurant à la fin du tableau par pays correspondant au chapitre 5 donne, pour quatre des pays qui comptent le plus de fonctionnaires européens (l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg), un aperçu de l'importance de ces paiements.

⁹ Le financement des prestations de sécurité sociale est présenté dans le tableau 4.77 en données comparables (pourcentage du PIB) et dans le tableau 5.39 en monnaies nationales.



Extrait de :

Revenue Statistics 2022

The Impact of COVID-19 on OECD Tax Revenues

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/8a691b03-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Tendances des recettes fiscales, 1965-2021 », dans *Revenue Statistics 2022 : The Impact of COVID-19 on OECD Tax Revenues*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/785ab90d-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.